



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le deux octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2024_10_75

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 26

Date de convocation du conseil : 27 septembre 2024

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :

M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne
Mme HERAUD Murielle a donné pouvoir à M. MICHELET Philippe
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
M. PAUL-HAZARD Michel a donné pouvoir à M. PUYDOYEUX Jean-Jacques
M. VIGIER Pascal a donné pouvoir à Mme GODREAU Sandrine
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme CHASTEL Ita

Objet : Campagne de stérilisation des chats errants

Secrétaire de séance : Madame WILLAUME Francine

Madame Corinne CHARRANNAT, élue référente dans le cadre de la campagne stérilisation des chats errants, rappelle que la question des chats errants est devenue un enjeu majeur dans de nombreuses communes. Leur présence croissante pose des problèmes de santé publique, de bien-être animal et d'impact environnemental. La mise en place d'une campagne de stérilisation s'avère être une solution efficace et éthique pour gérer cette problématique.

1. **Problématique de la surpopulation féline.** La surpopulation de chats errants entraîne plusieurs conséquences :
 - Les chats errants peuvent être porteurs de maladies transmissibles aux humains et aux animaux domestiques, telles que la toxoplasmose et la rage.
 - Bien-être animal : Les chats errants vivent souvent dans des conditions précaires, souffrant de malnutrition, de blessures et de maladies non traitées. La stérilisation permettrait de réduire leur souffrance et d'améliorer leur qualité de vie.
2. **Avantages de la stérilisation**
 - Contrôle des naissances : La stérilisation des chats errants permet de réduire significativement le nombre de naissances, contribuant ainsi à diminuer la population féline sur le long terme.
 - Réduction des comportements indésirables : Les chats non stérilisés peuvent adopter des comportements agressifs, notamment lors de la reproduction. La stérilisation contribue à apaiser ces comportements.
 - Amélioration des relations entre les habitants et les animaux : Une population de chats errants maîtrisée peut favoriser une cohabitation plus harmonieuse entre les résidents et les animaux.

Madame Corinne CHARRANNAT informe les élus que l'État a ouvert le 02 septembre un appel à projets nommé « soutien aux projets de gestion des chats errants portés par les communes ».

Ce dispositif finance à 100 % les campagnes de stérilisation (actes médicaux et matériel, selon modalités spécifiques).

AR Prefecture

016-200063105-20241002-D2020_10_75-DE
Reçu le 04/10/2024

Le porteur s'engage à :

- Faire identifier et stériliser le maximum de chats
- S'assurer un suivi mensuel de sa gestion de chats errants
- Sensibiliser le grand public sur les intérêts de l'identification (obligatoire) et de la stérilisation des chats
- Evaluer au mieux le nombre de chats errants
- Evaluer les coûts
- Transmettre à l'Administration les indicateurs de suivi

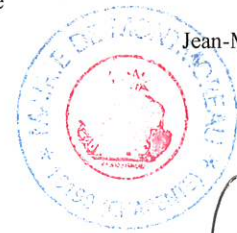
Un groupe de travail s'est réuni le 25 septembre dernier, avec un représentant de chaque cabinet vétérinaire afin d'échanger autour du projet.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **Répondre à l'appel à projets nommé « soutien aux projets de gestion des chats errants portés par les communes »,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.

Emis le 02/10/2024, transmis en Préfecture et rendu exécutoire
le 04/10/2024



Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN